



RP2,  
LE RETOUR ?

FLASH INFO

## LA COMMISSION ATTAQUE LE TAUX DE REDEVANCE DE LA FRANCE !

Voici presque un an, le 22 juin 2014, le SNCTA obtenait du gouvernement que le taux de redevance de route pour 2015 soit fixé à 70 € et qu'il évolue sur la période RP2 de la façon suivante : + 0,75 % en 2016, 0 % en 2017 et 2018, et enfin - 0,7 % en 2019.

La Commission européenne, qui essaye par tous les moyens de faire baisser les taux de redevance, a rejeté les plans de performance de plusieurs États dont la France. Elle veut leur imposer une base de calcul plus défavorable qui repose sur de nouvelles statistiques de trafic publiées début 2015. La France, comme d'autres pays, doit donc soumettre un nouveau plan de performance d'ici au 2 juillet 2015.

Cette manœuvre de la Commission, pilotée une fois encore par les lobbies des compagnies, est inacceptable. Les règlements européens intègrent déjà un mécanisme qui permet le rattrapage, à la hausse comme à la baisse, de la fluctuation du trafic, nul n'est besoin de revoir, par conséquent, les plans de performance transmis l'an dernier. Le SNCTA met en garde la DGAC et le Gouvernement contre toute tentative de revenir sur les engagements pris en juin 2014.

**LE SNCTA N'ACCEPTERA AUCUNE ENTORSE AUX ENGAGEMENTS PRIS EN JUIN 2014 PAR LE GOUVERNEMENT. IL APPELLERA LES CONTRÔLEURS À SE MOBILISER SI D'AVENTURE LA FRANCE REMETTAIT EN JUILLET À LA COMMISSION UN PLAN DE PERFORMANCE PORTANT LE RISQUE D'UNE BAISSSE DES TAUX.**

